

CONGÉ POUR AFFAIRES SYNDICALES

PROCESSUS DU STSE

À compter du 1er janvier 2018, les membres participant à certaines activités du Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement, tel qu'indiqué dans ce document, continueront d'être rémunérés par l'employeur.

ACTIVITÉS ADMISSIBLES

Le congé non payé devient un congé payé, que l'employeur se fera rembourser par l'Élément après l'activité syndicale applicable, c'est-à-dire :

- 14.02 (représentation de l'AFPC en cas d'intervention ou de demande d'accréditation)
- 14.09 (négociations contractuelles)
- 14.10 (réunions préparatoires aux négociations contractuelles)
- 14.12 (CNA, exécutif national d'un Élément, CEA, congrès)
- 14.13 (formation syndicale)

ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

Les congés payés non récupérables par l'employeur et certains congés non payés :

- 14.03 (membre cité comme témoin par la CRLESPF, intervention ou accréditation)
- 14.04 (représentation de l'AFPC, arbitrage, CIP ou médiation)
- 14.05 (membre cité comme témoin par l'AFPC, arbitrage, CIP ou médiation)
- 14.06 (parties et témoins, arbitrage)
- 14.07 et 14,08 (griefs)
- 14.11 (rencontres avec la direction)

PROCESSUS

- 1) L'Élément donne à chaque membre participant une copie remplie de la lettre type (annexe 1) et approuvée par le Président national du STSE.
- 2) Le membre présente une demande de congé, à laquelle il joint une copie de la lettre.
- 3) Le membre dont le congé est approuvé participe à l'activité.
- 4) Le ministère facture le congé à l'Élément. Le montant de la facture est celui du salaire brut du membre plus 6 % (RPC, AE, etc.). Le ministère doit joindre une copie des lettres types à la facture.
- 5) L'Élément fait la conciliation et paie la facture.

PROCÉDURES

Les étapes détaillées ci-dessous doivent être suivies lors de la demande et de la soumission d'un congé payé pour activités syndicales, conformément aux paragraphes 14.02, 14,09, 14,10, 14,12 et 14,13 des conventions collectives des groupes PA, EB, TC et SV.

Étapes	Menée par	Exigences détaillées (comprend les formulaires, les documents de référence, etc.)
1. Autoriser la participation à l'activité syndicale	Le bureau national du STSE	<p>1.1. Fournir une lettre d'autorisation syndicale approuvée (électronique) au membre autorisant sa participation à une activité syndicale pour laquelle un congé payé doit être demandé en vertu des paragraphes 14.02, 14.09, 14.10, 14.12 ou 14.13.</p> <p>1.2. La lettre d'autorisation syndicale doit contenir les coordonnées complètes et l'information de facturation, soit le Bureau national de l'Élément. Il indiquera également un code d'identification du syndicat aux fins de la facturation.</p>
2. Demander le congé	Employé autorisé à participer à l'une des activités syndicales à l'étape 1	<p>2.1 Saisir la demande de congé au système de gestion des congés à l'aide du code 641 et soumettre la copie électronique de la lettre d'autorisation syndicale à son gestionnaire délégué.</p> <p>2.2 Dans la boîte de commentaires du système de gestion des congés, indiquer l'activité syndicale pour laquelle le congé est demandé, ainsi que la clause applicable de la convention collective. Indiquer aussi le code d'identification syndical fourni par le STSE sur la lettre d'autorisation syndicale.</p>
3. Approuver ou refuser le congé	Le gestionnaire délégué de l'employé demandant le congé à l'étape 2	<p>3.1 Examiner la lettre d'autorisation syndicale par souci d'exactitude et d'admissibilité.</p> <p>3.2 Assurer l'observation relative au niveau de délégation des RH conformément à l'instrument ministériel de délégation des pouvoirs de RH.</p> <p>3.3 Assurer la conformité aux paramètres de la convention collective (certaines de ces clauses demeurent assujetties à des exigences opérationnelles).</p> <p>3.4 Approuver ou refuser le congé dans le système de congés. S'il est approuvé, faire parvenir la lettre d'autorisation syndicale aux Relations de travail ministérielles.</p>

4. Préparer le rapport d'utilisation des congés	Relations de travail ministérielles	4.1. Imprimer des rapports bimensuels des transactions de code 641 de votre ministère. <ul style="list-style-type: none">○ 1^{er} janvier au 28 février,○ 1^{er} mars au 30 avril,○ Etc. 4.2. Envoyer le rapport de congé avec la lettre d'autorisation syndicale pour préparation de la facture.
5. Facturer l'Alliance	Finances – Comptes débiteurs (national)	5.1. Calculer le montant à facturer au syndicat. 5.2. Le taux du Régime d'avantages sociaux des employés (RASE) sera de 6 %. 5.3. Préparer des copies distinctes pour le bureau national de l'Élément à l'aide du code d'identification syndical et l'adresse de facturation figurant sur la lettre d'autorisation syndicale. 5.4. Faire parvenir les factures et la lettre d'autorisation syndicale au Bureau national de l'Élément. Inclure le nom d'une personne-ressource dont l'Élément peut rejoindre si nécessaire. 5.5. Appliquer le paiement à la facture une fois reçu.

ANNEXE 1

Exemple de lettre d'autorisation du syndicat

****Pour information seulement; à ne pas reproduire****

UHEW

STSE

UNION OF HEALTH AND ENVIRONMENT WORKERS

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT

2781, ch. Lancaster Road, Suite 400 • Ottawa, Ontario • K1B 1A7

Dossier n° 2121-[numéro]

1^{er} janvier 2018

A qui de droit

**Objet : Congé pour les affaires syndicales pour [nom du membre] afin d'assister à l'activité suivante :
[nom de l'activité] [code : Élément et section – n° de l'activité]**

Conformément au paragraphe 14.xx de la convention collective, le Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement aimerait que vous libériez [nom du membre] en vue de [nom et numéro de l'activité] qui aura lieu à [nom de la ville, de l'hôtel, du centre, etc.] du [date de début et fin de l'activité].

Si la demande est approuvée, veuillez transmettre au personnel concerné les dates de début et de fin du congé et le nom du membre concerné. Faites votre facture au nom du STSE et envoyez-la à l'adresse suivante :

Syndicat des travailleurs de la santé et de l'environnement
2781, ch. Lancaster, pièce 400
Ottawa (Ontario) K1B 1A7

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à cette demande et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Todd Panas
Président national